



## **Le 27 janvier, les journalistes réclameront aussi des augmentations de salaires et des embauches**

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL appellent à une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le jeudi 27 janvier 2022.

Le SNJ-CGT appelle les journalistes à participer nombreux à cette journée de grève et de manifestations et à la préparer par des assemblées générales, débats et réunions d'information dans les entreprises.

Comme tous les salariés, les journalistes sont pleinement concernés. Les statistiques de la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) établissent que le revenu moyen des journalistes n'a pas augmenté sur les dix dernières années. La part des journalistes en CDD, rémunérés à la pige ou au chômage - les plus précaires et les plus mal payés - ne cesse d'augmenter et dépasse actuellement les 26%. Les femmes journalistes sont surreprésentées dans cette dernière catégorie.

La situation est urgente. Le SNJ-CGT revendique des augmentations générales de salaires, aussi bien au niveau des branches que dans les entreprises. Ces augmentations doivent impérativement inclure les barèmes de piges, trop souvent « oubliés » lors des négociations salariales. Nous devons exiger que tous les salariés soient inclus dans les NAO de branche et d'entreprise.

Le SNJ-CGT revendique également de réels plans de rattrapage pour, enfin, assurer une égalité salariale entre femmes et hommes.

L'année dernière, les syndicats de journalistes ont obtenu, pour la première fois depuis longtemps, une revalorisation des grilles de salaires en « presse magazine » et en « presse hebdomadaire régionale ». Ce mouvement qui s'est esquissé en 2021 doit cependant être généralisé et fortement amplifié en 2022, les augmentations consenties étant très inférieures à l'inflation, estimée par l'Insee, fin décembre 2021, à 2,8% en rythme annuel.

Par ailleurs, un tel retard a été pris que certaines grilles de salaires de journalistes débutent sous le Smic (1 603 euros brut pour un temps plein depuis le 1<sup>er</sup> janvier), d'autres à peine au-dessus. Les tarifs des piges doivent également être fortement revalorisés. Il est inacceptable que des barèmes soient gelés depuis plus de dix ans et que des journalistes à la pige voient leur salaire baisser.

A l'heure où les opérations de concentration des médias se traduisent par des centaines de destructions de postes - la « clause de cession » étant bien souvent dévoyée en « plan de licenciements » qui ne dit pas son nom -, le SNJ-CGT réclame aussi des embauches dans les rédactions, ainsi que des accords-cadres pour les journalistes rémunérés à la pige, encore trop souvent considérés comme des collaborateurs occasionnels, servant de variable d'ajustement budgétaire.

C'est indispensable pour assurer à toutes et tous les journalistes des conditions de travail correctes, ainsi qu'une qualité de l'information.

La liberté d'informer et d'être informé ne se brade pas.

**Montreuil, le 20 janvier 2022.**